

“ L’ENTENTE ILLICITE DES OPÉRATEURS FRANÇAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ”

cours des 1er et 3 octobre 2005

Le juteux marché de la téléphonie mobile. Et un rapport prouverait qu’il y a eu entente entre les trois principaux opérateurs, Orange, Bouygues et SFR, pour se partager le marché en (19)98 et début 2002. Le Conseil de la concurrence pourrait prononcer des sanctions. Une association de consommateurs a été la première à dénoncer cet arrangement.

Y a-t-il eu entente entre Orange, Bouygues et SFR pour se partager le marché du téléphone portable ? L’organisation de consommateurs UFC-Que choisir le croit. Elle avait déposé plainte pour entente illicite en février 2002. Depuis, l’enquête du Conseil de la concurrence suit son cours et il y a eu des fuites. Le Parisien et le Canard ont eu accès au rapport.

Les trois opérateurs se seraient entendus entre 1998 et 2002. Il y aurait eu des réunions secrètes et des échanges de données : une entente. Ce qui est interdit par les règles de la concurrence.

(Julien Dourgnon : Directeur des études et de la communication de UFC-Que choisir)

“ Parce que, quand on se fait concurrence, c’est pour gagner des parts de marché. Mais si on se les répartit au départ, on n’a plus besoin de faire concurrence sur les prix. Et donc aujourd’hui les prix sont suffisamment opaques, les comportements des trois opérateurs sont suffisamment alignés les uns par rapport aux autres pour que le consommateur finalement ait peu de repères et ne sache pas. Et eux, ils engrangent les marges qui sont dans ce secteur-là exceptionnelles ! ”

L’entente supposée dans le téléphone mobile avait notamment pour but d’éviter une guerre des prix ruineuse entre les trois opérateurs et de leur permettre de confortables bénéfices sur le dos du consommateur.

(Julien Dourgnon : Directeur des études et de la communication de UFC-Que choisir)

“ Quand on a un marché qui pèse autant, qui pèse près de 20 milliards d’euros, que c’est une des dépenses majeures par exemple certaines catégories de consommateurs comme les adolescents, et que le prix des appels ou le prix des textos est surfacturé en quelque sorte par rapport à ce qu’il serait sur un marché normal, on peut parler de vrai scandale. ”

Du côté des accusés, on conteste qu’il y ait eu entente. Le verdict est attendu pour la fin de l’année. Les trois opérateurs risquent une lourde amende.